

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 08897

Numéro SIREN : 902 418 128

Nom ou dénomination : AARTHY

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2023 sous le numéro de dépôt 21806

2023/2/20/26

N° 2065-SD
2023

Formulaire à déposer
en double exemplaire

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Toujours à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102021	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 203-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
AARTHY 28 Avenue de la République 92000 NANTERRE					
SIRET 9 0 2 4 1 8 1 2 8 0 0 0 1 0			Mél :		
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Commerce d'alimentation générale		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		142 623	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %		38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %			PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %			PV à long terme imposables à 0 %		
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies			Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies			Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies			Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		
			Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		
			Autres dispositifs		
			Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
Société d'investissement immobilier cotee			Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		
			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE GENERATION EXPERT					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont disponibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'audit			Nom et adresse du conseil		
ATF - AUDIT TAX FINANCIER 107 AVENUE MAURICE THOREZ 94200 IVRY SUR SEINE			15 00 53 24 12 44		
OGA/OMGA			Viséur conventionné		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viséur conventionné			Identité du déclarant:		
94200 Ivry sur Seine			Date: 11052023 Lieu: NANTERRE		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viséur conventionné			Qualité et nom du signataire: Président Koneswaran SABARATNAM		
Examen de conformité fiscale (ECF)			prestataire :		
			SAS AARTHY 28 Avenue de la République 92000 NANTERRE 902 418 128 R.C.S. Nanterre		

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

S. Inman

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

2023

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS	
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même	a
payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾	c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d
	e
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾	f
	g
	h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾	i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		Indemnités forfaitaires		Remboursements
				Indemnités forfaitaires	Remboursements			
1	2	3	4	5	6	7	8	
TIVAKARAN SADACHARASHANMUGATHAS	250							
9 SQUARE DES ACACIAS 93800 EPINAY-SUR-SEINE								
KONESWARAN SABARATNAM	500							
36 RUE HENRI CREUZILLET 93700 DRANCY								
RAMACHANDRAN SABESAN	250							
66 ALLEE PLUTON 93600 AULNAY-SOUS-BOIS								

K DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION				
RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES	0 0 %	0 15 %	0 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise AARTHY
Adresse 28 Avenue de la République 92000 NANTERRE

ANNÉE _____ ou exercice
du 01/10/2021
au 31/12/2022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶									
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1	SADACHARASHANMUGATHAS TIVAKARAN CAISSIER				9 SQUARE DES ACACIAS 93800				
2	KANAGASABAI RAVICHANDRAN POLYVALENT				CHEZ M. SUTHAKARAN 25 RUE EDGARD QUINET 93120				
3	SABESAN RAMACHANDRAN CAISSIER				66 ALLEE PLUTON 93600				
4	KAJENTHIRARAJAH EELAVENTHAN POLYVALENT				39 RUE MARCELIN BERTHELOT 93120				
5	AKBAR JASI POLYVALENT				4C ROUTE DE VILLEMOMBLE 93140				
6									
7									
8									
9									
10									
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❹)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❽)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❾)		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1	9 698			9 698				9 698	
2	7 775			7 775				7 775	
3	1 859			1 859				1 859	
4	1 111			1 111				1 111	
5	840			840				840	
6									
7									
8									
9									
10									
**	21 282			21 282				21 282	

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2022... (total col.9 + total col.10) 10	21 282	- de l'exercice . 2022... 10	180 743
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire		À <u>NANTERRE</u> , le <u>11/05/2023</u>	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

SAS AARTHY
28 Avenue de la République
92000 NANTERRE
902 418 128 Nanterre

S. W...

Désignation de l'entreprise <u>AARTHY</u>										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>28 Avenue de la République</u> <u>92000 NANTERRE</u>																								
SIRET <table><tr><td>9</td><td>0</td><td>2</td><td>4</td><td>1</td><td>8</td><td>1</td><td>2</td><td>8</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>0</td></tr></table>												9	0	2	4	1	8	1	2	8	0	0	1	0
9	0	2	4	1	8	1	2	8	0	0	1	0												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table><tr><td>1</td><td>5</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table><tr><td></td><td></td></tr></table>												1	5											
1	5																							
										Exercice N clos le														
										31/12/2022														
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	65 000		012			65 000															
		Autres *	014			016																		
	Immobilisations corporelles *		028	2 500		030	574		1 926															
	Immobilisations financières * (1)		040	5 642		042			5 642															
	Total I (5)		044	73 142		048	574		72 568															
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050			052																		
		Marchandises *	060	10 116		062			10 116															
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066																		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	2 080		070			2 080															
		Autres * (3)	072	660		074			660															
	Valeurs mobilières de placement		080			082																		
	Disponibilités		084	237 584		086			237 584															
	Charges constatées d'avance *		092			094																		
	Total II		096	250 439		098			250 439															
	Total général (I + II)		110	323 581		112	574		323 007															
PASSIF										Exercice N 1		NET												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *						120	10 000																
	Écarts de réévaluation						124																	
	Réserve légale						126																	
	Réserves réglementées *						130																	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131				132																	
	Report à nouveau						134																	
	Résultat de l'exercice						136	137 230																
	Subventions d'investissement						137																	
	Provisions réglementées						140																	
	Total I						142	147 230																
Provisions pour risques et charges						Total II	154																	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156																	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164																	
	Fournisseurs et comptes rattachés *						166	34 783																
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169		80 401		172	140 995																
	Produits constatés d'avance						174																	
	Total III						176	175 778																
Total général (I + II + III)						180	323 007																	
RENNVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195															
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	73 142														
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184															
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																								

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		AARTHY		Néant ☐ *		
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
						Exercice N clos le 13/11/2022		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	544 370	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services *		217		218		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitations reçues				226			
	Autres produits				230	98		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	544 468	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	298 930	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	(10 116)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	44 442	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	1 774	244	2 653
	Rémunérations du personnel *					250	26 132	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	1 110	
	Dotations aux amortissements *					254	574	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			259		260	
	Total des charges d'exploitation (II)						264	363 725
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	180 743	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))		347			300		
	(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	43 513	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	137 230	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	137 230	314		
Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	43 513			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sixies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sixies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991						
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit			346		350		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	653	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643				
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647				
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641					
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						352	180 743	
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						356		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	
						370	180 743	
						372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2023

AARTHY

Extension

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <u>AARTHY</u>										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	65 000	404		406	65 000												
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	2 500	444		446	2 500												
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
Immobilisations financières		480		482	5 642	484		486	5 642												
TOTAL		490		492	73 142	494		496	73 142												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	574	534		536	574												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
TOTAL		570		572	574	574		576	574												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5		6		7		8		9		10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	①		Amortissements *	②	Valeur résiduelle	③	Prix de cession *	④	Plus ou moins-values											
										Court terme *	Long terme										
										⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧								
	1																				
	2																				
	3																				
	4																				
	5																				
	6																				
	7																				
8																					
9																					
10																					
TOTAL		578		580		582		584		586		581		587		589					
		Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations		590		583		594		595							
TOTAL								596		585		597		599							

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : AARTHY										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666		
TOTAL			680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Autres immobilisations incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775							
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982								
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis								
Nombres d'opérations sur l'exercice			982 ter								
Déficits imputés			983								
Déficits reportables			984								
Déficits de l'exercice			960								
Total des déficits restant à reporter			970								
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	39 106
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	26 917
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: AARTHY.....										Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: ..01/10/2021.. et clos le: 31/12/2022						Données en nombre de mois		1	5		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :								376	4,00		
Dont apprentis								657			
Dont handicapés								651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108	544 370		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105			
TOTAL 1								106	544 370		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115	98		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143			
Subventions d'exploitation reçues								113			
Variation positive des stocks								111	10 116		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153			
TOTAL 2								144	10 214		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats								121	305 234		
Variation négative des stocks								145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125	12 715		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146	25 423		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150			
TOTAL 3								152	343 372		
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)								137	211 212		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).								117	211 212		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	544 370		Effectifs au sens de la CVAE *		023	4,00	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026			
Période de référence				024	0 1 / 1 0 / 2 0 2 1 160 3 1 / 1 2 / 2 0 2 2						
Date de cessation											
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.											

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122022

SIREN

9 0 2 4 1 8 1 2 8

Dénomination de l'entreprise

AARTHY

Adresse (voie)

28 Avenue de la République

Code postal

92000

Ville

NANTERRE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique SADACHARASHANMUGATHAS Prénom(s) TIVAKARAN
Nom marital % de détention 25,00 Nb de parts ou actions 250
Naissance : Date 05/10/1983 N° Département 99 Commune PUNGUDUTIVU Pays
Adresse : N° 9 Voie SQUARE DES ACACIAS
Code Postal 93800 Commune EPINAY-SUR-SEINE Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique SABARATNAM Prénom(s) KONESWARAN
Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 500
Naissance : Date 07/11/1974 N° Département 99 Commune PUNGUDUTIVU Pays
Adresse : N° 36 Voie RUE HENRI CREUZILLET
Code Postal 93700 Commune DRANCY Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

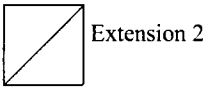
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



AARTHY

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2)

M

Nom patronymique

SABESAN

Prénom(s)

RAMACHANDRAN

Nom marital

% de détention

25,00

Nb de parts ou actions

250

Naissance: Date

29/05/1985

N° Département

99

Commune

PUNGUDUTIVU

Pays

Adresse : N°

66

Voie

ALLEE PLUTON

Code Postal

93600

Commune

AULNAY-SOUS-BOIS

Pays

FRANCE

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance: Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance: Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance: Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance: Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance: Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance: Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31122022

SIREN

9 0 2 4 1 8 1 2 8

Dénomination de l'entreprise

AARTHY

Adresse (voie)

28 Avenue de la République

Code postal

92000

Ville

NANTERRE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

AARTHY SAS

SAS au capital de 10 000 Euros

28 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

92000 NANTERRE

R.C.S Nanterre 902 418 128

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 12 JUIN 2023**

EXERCICE 2022

Les associés de « **AARTHY SAS** », au capital de 10 000 euros, divisé en 1000 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège sur convocation de la gérance.

Etaient présents :

- **M. SABARATNAM Koneswaran**
- **M. SABESAN Ramachandran**
- **M. SADACHARASHANMUGATHAS Tivakaran**

seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par la gérante associé **M. SABARATNAM Koneswaran**.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31-12-2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les avis de réception,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31-12-2022,
- le rapport de gestion établi par la gérance,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, exercice du 01-10-2021 au 31-12-2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31-12-2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 137 230 euros, décide d'affecter de la manière suivante :

- au compte "Report à Nouveau": Pour un montant de 137 230 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale a constaté que le gérant n'avait perçu de rémunération durant l'année clôturée le 31 décembre 2022.

L'Assemblée Générale renouvelle l'absence de rémunération du gérant pour le nouvel exercice 2023.

Il sera remboursé, indépendamment, sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant, président de séance et l'autre associée.

Fait à Nanterre, le 12 juin 2023.

SAS AARTHY
28 Avenue de la République
92000 NANTERRE
902 418 128 R.C.S. Nanterre

M. SADACHARASHANMUGATHAS Tivakaran

Associé 01



M. SABARATNAM Koneswaran

Président



M.SABESAN Ramachandran

Associé 02



AARTHY SAS

SAS au capital de 10 000 Euros

28 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

92000 NANTERRE

R.C.S Nanterre 902 418 128

RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2022

de la gérance à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

du 12 juin 2023.

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31-12-2022 (du 01-10-2021 au 31-12-2022) et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I - ACTIVITE DE LA SOCIÉTÉ

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 31-12-2022, l'activité de la Société a été la suivante :

Le chiffre d'affaires a été conforme aux prévisions

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 01-01-2023 sont les suivants :

Recherche de clientèle par prospections, augmentation du chiffre d'affaires.

II - EXAMEN DES COMPTES ET RÉSULTATS.

Au cours de l'exercice clos le 31-12-2022, le chiffre d'affaires HT s'est élevé à 544 370 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 26 132 euros.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 1 110 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 363 725 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 180 743 euros.

Quant au résultat de l'exercice, il s'établit à 137 230 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice sont réparties plus détaillées comme suit :

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2022		Exercice précédent Néant		Variation	%
	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises		544 370	100,00			544 370	N/S
Production vendue biens							
Production vendue services							
Chiffres d'Affaires Nets		544 370	100,00			544 370	N/S
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation reçues							
Autres produits		98	0,02			98	N/S
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		544 468	100,02			544 468	N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		298 930	54,91			298 930	N/S
Variation de stock (marchandises)		-10 116	-1,85			-10 116	N/S
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes		44 442	8,16			44 442	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés		2 653	0,49			2 653	N/S
Rémunérations du personnel		26 132	4,80			26 132	N/S
Charges sociales		1 110	0,20			1 110	N/S
Dotations aux amortissements		574	0,11			574	N/S
Dotations aux provisions							
Autres charges		0	0,00				
Total des charges d'exploitation		363 725	66,82			363 725	N/S
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		180 743	33,20			180 743	N/S
Produits financiers							
Produits exceptionnels							
Charges financières							
Charges exceptionnelles							
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS		180 743	33,20			180 743	N/S
Participation des salariés							
Impôts sur les bénéfices		43 513	7,99			43 513	N/S
Total des Produits		544 468	100,02			544 468	N/S
Total des Charges		407 238	74,81			407 238	N/S
RÉSULTAT NET		137 230	25,21			137 230	N/S
		Bénéfice					

III - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 137 230 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir décider d'affecter la perte de l'exercice aux comptes "Report à Nouveau".

« Report à Nouveau » pour un montant de 137 230 euros.

IV - SITUATION ACTIVE ET PASSIVE DE LA SOCIETE

Nous vous présentons ci-après la situation des principaux postes des bilans clos le 31 décembre 2022 :

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2022 (15 mois)		Exercice précédent Néant	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net
Fonds commercial	65 000		65 000	20.12	
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	2 500	574	1 926	0.60	
Immobilisations financières	5 642		5 642	1.75	
ACTIF IMMOBILISÉ	73 142	574	72 568	22.47	
Matières premières, approv., en cours de production					
Marchandises	10 116		10 116	3.13	
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	2 080		2 080	0.64	
Autres créances	660		660	0.20	
Valeurs mobilières de placement					
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	69 456		69 456	21.50	
Caisse	168 127		168 127	52.05	
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT	250 439		250 439	77.53	
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	323 581	574	323 007	100.00	

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2022 (15 mois)		Exercice précédent Néant	
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)		10 000	3.10		
Ecart de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice		137 230	42.46		
Provisions réglementées					
CAPITAUX PROPRES		147 230	45.56		
Provisions pour risques et charges					
Emprunts et dettes assimilées					
Avances et acomptes reçus sur commande en cours					
Fournisseurs et comptes rattachés		34 783	10.77		
Autres dettes		140 995	43.65		
Produits constatés d'avance					
DETTES		175 778	54.42		
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF		323 007	100.00		

V - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'a été versée depuis la création de la société.

VI - DÉPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne présentent aucune charge non déductible du résultat fiscal.

VII - RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En matière de recherche et de développement, nous n'avons pas eu d'action particulière.

VIII - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

IX - REMUNERATION DE LA GERANCE

Nous soumettons à votre approbation la rémunération brute versée à votre gérant, M. SABARATNAM Koneswaran, néant pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, et ce indépendamment du remboursement sur justificatifs de ses frais de représentation, de mission et de déplacement.

Nous vous proposons aussi de bien vouloir renouveler l'absence de rémunération de la gérance.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

X - SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

Depuis la clôture de cet exercice, il n'est pas survenu d'évènements jugés comme suffisamment importants pour devoir vous être signalés ou même être de nature à modifier les comptes proposés.

XI - PERSPECTIVES D'AVENIR

En ce qui concerne l'évolution prévisible, nous espérons une augmentation du chiffre d'affaires et l'amélioration de nos marges pour l'exercice 2023.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudriez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait à Nanterre, le 12 juin 2023.

SAS AARTHY
28 Avenue de la République
92000 NANTERRE
902 418 128 R.C.S. Nanterre

LA GERANCE



Transmission obligatoire au greffe des comptes annuels

PERSONNES CONCERNÉES PAR CE DÉPÔT OBLIGATOIRE

- Les sociétés à responsabilité limitée (SARL et EURL) ;
- les sociétés en nom collectif dont tous les associés sont des SARL ou des sociétés par actions ;
- les sociétés par actions (SA, SAS, SASU, sociétés anonymes, et sociétés en commandite par actions) ;

QUAND DÉPOSER LES COMPTES ANNUELS ?

Une assemblée générale pour approuver les comptes d'une société doit être tenue dans les 6 mois à compter de la date de clôture de l'exercice social.

A compter de la date de la tenue de cette assemblée, vous disposez d'un délai d'un mois pour déposer vos comptes annuels au greffe. Ce délai est prolongé d'un mois supplémentaire dans le cas où vous effectuez le dépôt par voie électronique. Dans le cas d'une clôture au 31 décembre d'une année N par exemple, vous devez déposer les comptes avant le 31 juillet de l'année N+1 (ou avant le 31 août si le dépôt est effectué par voie électronique).

Après la clôture de l'exercice et l'approbation des comptes par les associés ou l'associé unique, la dernière formalité à accomplir est le dépôt de vos comptes annuels au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS).

Il s'agit d'une obligation légale pour les sociétés commerciales (article L. 232-21 à L. 232-23 du Code de Commerce) qui doit être effectuée tous les ans. Les comptes annuels font l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC) à la diligence du greffier.

DOCUMENTS À PRODUIRE

DÉPÔT DES COMPTES SOCIAUX

L'ensemble des documents suivants est à produire en un exemplaire certifié conforme par le représentant légal :

- ☒ le bilan (actif, passif),
- ☒ le compte de résultat,
- ☒ le rapport de gestion,
- ☒ le procès-verbal de l'assemblée contenant : la proposition d'affectation ;
contenant : la résolution votée de l'affectation du résultat ;
- ☐ le cas échéant, le rapport du commissaire aux comptes.

En outre, pour les sociétés anonymes à directoire et les sociétés en commandite par actions, produire le rapport du conseil de surveillance.

Les sociétés étrangères produisent uniquement un exemplaire des documents comptables qu'elles ont établis, fait contrôler et publiés dans l'Etat où leur siège est situé.

Dépôt des comptes du dernier exercice clôturé par correspondance :

Répartition du montant exigé pour cette formalité

Emoluments du Greffe (HT)	Débours / Frais postaux	TVA	INPI	BODACC	Tarif (TTC)
11,17 €	0,97 €	2,43 €	5,45 €	25 €	45,02 €

TARIFS

- ✂ Joindre un chèque de **45.02 Euros** (comptes sociaux, assortis ou non d'une déclaration de confidentialité) pour le dépôt par correspondance des comptes de l'année en cours)

Suite à première relance adressée par le greffier du tribunal de commerce, joindre un chèque de 46.37 € comprenant les frais de relance de 2,52 € (sans dépôt de comptes consolidés) ou de 90.22 € (avec dépôt de comptes consolidés).

- Suite à seconde relance adressée par le greffier du tribunal de commerce, joindre un chèque de 48.89 € comprenant les frais de relance de 5.04 € (sans dépôt de comptes consolidés) ou de 92.74 € (avec dépôt de comptes consolidés).

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du **GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** concerné, et joints à la demande.